

**DEBOUT
LA FRANCE!**

SÉCURITÉ

RÉTABLIR L'ORDRE ET LA PAIX PUBLIQUE !



La France sombre dans l'anarchie. L'État régalien est débordé par les bandes violentes et les narcotrafiquants, sans pour autant se donner les moyens de réagir.

Aujourd'hui, il y a urgence à rétablir l'ordre avant qu'il ne soit trop tard, et à mettre hors d'état de nuire les délinquants qui, année après année, font la loi dans un nombre croissant de quartiers.

Debout la France veut :

- Donner à notre police et à notre gendarmerie les moyens d'agir
- Protéger les agents et simplifier leurs tâches
- Impliquer la population et couper les ressources du crime
- Reconstruire le système pénitentiaire

LE CONSTAT

Rétablir l'ordre en France

Jamais l'offensive contre l'ordre public n'a été aussi frontale. En une décennie, narcotrafiquants, bandes violentes et délinquance de voie publique ont pris une longueur d'avance sur un État qui multiplie les discours mais tarde à agir.

Le marché français de la drogue, désormais estimé à plus de cinq milliards d'euros, irrigue des réseaux où les refus d'obtempérer tout comme les règlements de comptes à l'arme lourde deviennent monnaie courante. Certains quartiers se sont transformés en zones de non-droit où les pompiers sont caillassés, les bus incendiés et les agents du service public sont constamment menacés.

Face à cette montée de la violence, les forces de l'ordre subissent un décrochage inquiétant entre leur mission et leurs moyens réels. Procédures interminables, hiérarchie frileuse, contrôles administratifs tatillons : un équipage de police perd parfois plus de quatre heures pour un simple dépôt de plainte.

Les trop nombreux suicides reflètent souvent le désespoir d'hommes et de femmes qui, chaque jour et chaque nuit, se sentent abandonnés dans leur combat contre les voyous. Sur le terrain, le matériel est souvent obsolète : véhicules hors d'âge, gilets pare-balles périmés, effectifs insuffisants dans les brigades rurales comme dans les BAC urbaines.

À cette crise matérielle s'ajoute un déficit de renseignement ; depuis la dissolution des Renseignements généraux, l'État a perdu une part de sa connaissance fine du terrain, laissant prospérer réseaux islamistes, séparatistes ou mafieux.

Enfin, le lien de confiance avec la population se fragilise : lorsque des délinquants interpellés le matin ressortent le soir avec un simple rappel à la loi, la police elle-même doute de l'utilité de son action. Résultat : l'autorité bascule aux mains des caïds, l'exemple du luxe ostentatoire du *dealer* détrône l'image de l'ouvrier ou de l'entrepreneur, et la spirale de la peur s'étend bien au-delà des « quartiers difficiles ».

Pour reprendre le contrôle du territoire là où il a été perdu et démanteler les réseaux mafieux des narco-trafiquants, l'état d'urgence pourra être mis en œuvre au cas par cas sur certaines zones géographiques.

Reconstruire le système pénitentiaire

Le système pénitentiaire français, saturé et délabré, est aujourd'hui incapable d'accomplir sa double mission : protéger la société en isolant les criminels et préparer la réinsertion de ceux qui peuvent l'être. Officiellement, la France dispose de 62 363 places de prison ; dans les faits, 81 600 détenus y séjournaient au 1^{er} avril 2025, contraints de partager à trois des cellules de 9 m², en violation de nos propres lois et des principes élémentaires de dignité.

Ce déficit structurel de près de 20 000 places de prison s'ajoute à un stock de 88 000 peines de prison ferme jamais exécutées, faute de lits disponibles. Plutôt que de bâtir les 15 000 places promises par le Président de la République en 2017 - et alors que seulement 4 500 ont effectivement été réalisées - le gouvernement a préféré, par la loi du 23 mars 2019, libérer sous contrainte les condamnés aux deux tiers de leur peine et

exécuter hors les murs toutes les sanctions inférieures à six mois ; autrement dit, **l'encombrement sert d'alibi à l'impunité.**

Dans ces établissements surpeuplés, l'autorité ne vient plus des surveillants mais des détenus les plus violents, qui imposent leur loi grâce à des téléphones portables introduits clandestinement – parfois livrés par drones – et à un trafic interne d'objets de confort alimenté par le système de la cantine.

Les fouilles après parloir se raréfient, les brouilleurs d'ondes font défaut, et l'administration pénitentiaire, à court d'effectifs, se retrouve elle-même prise en otage. Les mutineries ou agressions de gardiens se multiplient, tandis que la radicalisation islamiste se propage dans des cours de promenade où la République a disparu.

Paradoxalement, ces conditions indignes servent d'argument à ceux qui prônent la « désincarcération » plutôt que la construction de nouvelles prisons. On prétend défendre les droits humains en relâchant 6 600 détenus pendant la crise sanitaire ou en octroyant des libérations sous bracelet, mais l'on abandonne dans le même souffle les quartiers populaires aux récidivistes, et l'on prive les victimes du droit élémentaire à voir les peines appliquées.

En vérité, faute de places, la prison n'est plus ni dissuasive ni réhabilitatrice ; elle est devenue un passage obligé dans une carrière de délinquant, un lieu où l'on perfectionne ses réseaux avant un retour rapide dans la rue.



DONNER À NOTRE POLICE ET NOTRE GENDARMERIE LES MOYENS D'AGIR

- 1 **Déployer l'armée aux frontières** pour soulager les forces de l'ordre sur d'autres missions.
- 2 **Renforcer les effectifs et augmenter nettement le taux de présence sur la voie publique des forces de l'ordre** afin de reconquérir le terrain à travers une loi d'orientation et de programmation inédite :
 - 10 000 policiers et gendarmes supplémentaires nets en 5 ans.
 - 10 000 douaniers et policiers aux frontières supplémentaires nets en 5 ans pour reprendre le contrôle des points de passage.
 - Doter les forces de l'ordre de moyens et d'une organisation pour augmenter nettement le taux de présence de voie publique et donc reconquérir le terrain.
- 3 **Redonner aux policiers et aux gendarmes une marge de manœuvre moins corsetée dans leur travail quotidien.**

Il arrive que la lourdeur des procédures, la contingence administrative et la frilosité d'une certaine hiérarchie entravent la normalité de l'action, comme par exemple dans la lutte contre les rodéos urbains.
- 4 **Élargir le champ d'action des polices municipales** de façon à accroître leur efficacité et à être parfaitement interopérable avec les forces de la police nationale.
- 5 **Renforcer le renseignement de terrain et pour cela recréer un service de Renseignements généraux**, avec pour mission majeure de recueillir des renseignements sur les secteurs sensibles du pays et sur leurs « membres agissants », afin d'informer précisément à propos des réseaux à grande échelle de stupéfiants, des mouvements séparatistes de déstabilisation et de radicalisation islamiste ainsi que de cybercriminalité.
- 6 **Mettre en place un plan national de rénovation des commissariats et casernes** : locaux dignes, plateformes numériques modernes, guichets ouverts le soir et le week-end, ainsi que du renouvellement massif du parc automobile et des équipements (casques lourds, gilets pare-balle lourds, boucliers, armes individuelles modernes et munitions).

PROTÉGER LES AGENTS ET SIMPLIFIER LEURS TÂCHES

- 7 **Accroître la légitimité des forces de l'ordre** en affirmant le principe suivant : tous les procès-verbaux ou rapports établis par les officiers et agents de police judiciaire font foi jusqu'à preuve du contraire et sanctionner durement les policiers établissant des PV mensongers. Dans les textes, ceux-ci ne valent actuellement qu'à titre de simple renseignement. Cela garantit à la fois autorité et responsabilité.
- 8 **Instaurer une présomption de légitime défense pour permettre aux policiers de se défendre contre des agresseurs.** Il s'agit de considérer un policier ayant fait usage de son arme comme ayant agi en légitime défense jusqu'à preuve du contraire. Ce renversement de la charge de la preuve est justifié par la nature de la mission du policier.
- 9 **Concernant les ivresses publiques manifestes (IPM), les forces de l'ordre ne doivent plus être obligées de conduire les individus aux urgences** : c'est chronophage en « temps police », facteur d'embolisation des services hospitaliers et parfois source de violence au sein de l'hôpital. Le placement direct en cellule de dégrisement doit être privilégié avec possibilité de consultation médicale aux frais des individus interpellés.

- 10 **Les gardes à vue ne doivent plus être subordonnées au passage systématique à l'hôpital ni au passage obligatoire du médecin qui pourra toujours se déplacer en cas de besoin et au cas par cas.** De la même manière, pour ne pas perdre un temps très précieux durant le délai de garde à vue, celles-ci pourront commencer même si l'avocat n'est pas présent.

IMPLIQUER LA POPULATION ET COUPER LES RESSOURCES DU CRIME

- 11 **Reconquérir « les territoires perdus de la République » dans le cadre d'un plan global de reprise en main de notre souveraineté intérieure** par la mise en place d'opérations multiformes, adaptées à chaque situation, combinant actions de terrain, judiciaires, financières et administratives, ciblant tous les niveaux, et s'appuyant, si nécessaire, sur un cadre juridique spécifique. Il s'agira d'enrayer toute forme de sécession et d'activité de groupes mafieux.
- 12 **Systématiser la saisie des véhicules, lorsque ceux-ci sont utilisés contre la paix ou la sécurité publique :** trafics de stupéfiants, délits de fuite, refus d'obtempérer, cortèges nuptiaux qui dégénèrent, occupations illicites de terrains par des gens du voyage, etc.
- 13 **Revitaliser la police administrative trop ignorée par rapport au judiciaire et souvent en mesure d'être efficace à son niveau :** amendes ; expulsions locatives, retrait de titres, contrôle et application de l'obligation et de la responsabilité parentales, couvre-feu pour mineurs. Cela non seulement pour soulager la tâche des policiers et des magistrats, mais aussi pour redonner du crédit à l'action rapide pour des sujets qui ne relèvent en rien du judiciaire.
- 14 **Revenir à une politique crédible d'amendes en faisant en sorte qu'elles soient effectivement payées et par tous, pas uniquement par les honnêtes citoyens.**
Il appartiendra au Trésor Public de procéder à des prélèvements d'office (saisies sur salaire, prestations sociales ou comptes bancaires) au profit des collectivités ou de l'État. Par ailleurs, conformément au Code civil et par le principe de l'autorité parentale, il appartiendra aux parents, en dépit de la question de « l'irresponsabilité parentale et de l'excuse », de régler les amendes et notes diverses pour leurs enfants mineurs. Mettre fin aux peines purement symboliques en instaurant un « droit de timbre » automatique pour chaque condamnation, de 150 euros pour un rappel à la loi jusqu'à 500 euros pour une peine de prison avec sursis.
- 15 **Renforcer les BAC en appui des brigades de roulement** pour une meilleure appréhension des auteurs de crimes ou délits.
- 16 **En zone police, renforcer les unités départementales (Compagnie Départementale d'Intervention et BAC-D) et renforcer les effectifs de CRS en sécurisation des zones sensibles.**
- 17 **Harmoniser par le haut les pouvoirs de saisie, de palpations de sécurité, de fouilles et de perquisitions des policiers nationaux,** afin de lever les zones grises juridiques qui profitent aux voyous.
- 18 **Lutter contre le blanchiment d'argent et les trafics illicites, avec fermeture administrative systématique, par décision préfectorale, des commerces se livrant à ces activités.**



RECONSTRUIRE LE SYSTÈME PÉNITENTIAIRE

- 19 **Créer 40 000 places de prison nouvelles et favoriser la dignité et la sécurité des conditions de détention :**
 - 20 000 par réhabilitation de casernes désaffectées.
 - 20 000 dans des structures adaptées (courtes peines, femmes, mineurs).
- 20 **Recruter 20 000 surveillants supplémentaires ;** mettre en place des passerelles police-pénitentiaire pour dynamiser les carrières et la discipline.
- 21 **Placer les maisons d'arrêts et les agents du service pénitentiaire sous l'autorité du ministère de l'Intérieur,** pour une chaîne cohérente police-justice-pénitentiaire.
- 22 **Rétablir l'uniforme de prisonnier** pour garantir la neutralité, la fin des signes religieux et de la hiérarchie vestimentaire imposée par les caïds.
- 23 **Installer systématiquement des dispositifs de brouillage intégral des téléphones et d'interception de drones.**
- 24 **Remettre en vigueur les fouilles systématiques après chaque visite ;** les colis extérieurs doivent être sous contrôle strict de l'administration.
- 25 **Supprimer le système foncièrement inégalitaire de cantine et d'épicerie de confort :** les détenus travaillent s'ils veulent cantiner. Mettre fin au racket organisé par l'argent circulant en cellule.
- 26 **Mettre fin aux aménagements de peine pour les multirécidivistes ;** maintenir les remises de peine pour bonne conduite après les trois quarts de la sanction.
Poursuivre systématiquement en justice les détenus ayant commis des infractions en détention et imposer un transfert disciplinaire à chaque récidive.
- 27 **Traquer les narcotrafiquants par tous moyens et créer un établissement ultra-sécurisé en Guyane pour terroristes et barons du narcotrafic.**
Une « Île du Diable 2.0 » gérée par l'administration pénitentiaire, accessible uniquement par voie aérienne sécurisée ; capacité 600 places, détention cellule individuelle 22 h/24, régime d'isolement renforcé. Objectif : couper les têtes de réseau de tout contact avec le territoire métropolitain et soulager les maisons d'arrêt saturées.
- 28 **Appliquer aux mineurs délinquants violents des mesures coercitives réelles et limitées dans le temps :** isolement de courte durée, uniforme de prisonnier, accompagnement psychologique intensif après l'échec des dispositifs classiques.
- 29 **Développer le travail en prison, l'école en détention, les programmes de déradicalisation ciblés :** la réinsertion n'est crédible que dans des établissements sûrs et fermes.
- 30 **Faire contribuer les détenus au coût de leur incarcération.**
Chaque condamné travaillant en détention se verra prélevé jusqu'à 25 % de sa rémunération pour participer aux frais fixes (hébergement, énergie, cantine). Pour les détenus sans activité : retenue équivalente sur leurs avoirs ou indemnités. Ce dispositif existe aux États-Unis et dissuade la surconsommation de cantine.



www.debout-la-france.fr

DEBOUT LA FRANCE · BP 80479 · 75327 PARIS CEDEX 07
01 84 16 02 24 · courrier@debout-la-france.fr · www.debout-la-france.fr